|  |  |
| --- | --- |
|  | **Assemblée Générale de l'ONU****Résolution****Date : 8 déc 2015 Code : A/L.1** |

Vingt et unième session de la conférence des parties

**Lutte contre le réchauffement climatique et conséquences sur les océans :**

Liste des Etats soutenant la résolution :

-Afrique du Sud

-Australie

-Bangladesh

-Canada

-Chine

-Danemark

-Etats-Unis d’Amérique

-France

-Inde

-Islande

-Japon

-Madagascar

-Maldives

-Namibie

-Norvège

-Pays-Bas

-Philippines

-Royaume-Uni

-Russie

-Sénégal

-Seychelles

-Tuvalu

-Vietnam

Rapporteur du projet : Vietnam

L’Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de Monsieur le Secrétaire Général,

Rappelant le Sommet de la Terre de Rio en 1992, le protocole de Kyoto de 1997, les accords de Copenhague de 2009, les principales décisions adoptées à Cancun en 2010, Durban en 2011, Doha en 2012, Varsovie en 2013 et Lima en 2014,

Rappelant la nécessité de réaliser au plus vite la transition énergétique,

Soulignant l'importance du rôle des états dans cette réalisation,

Considérant l'urgence de la situation,

Alarmé par les dangers envers les populations des pays touchés par la montée des eaux,

Soulignant que les problèmes climatiques sont principalement causés par les firmes transnationales et leurs échanges,

Rappelant que l’objectif de limiter le réchauffement climatique, ne peut être réalisé sans des mesures concrètes,

Exige une révision du fond vert et des moyens de collection, en taxant les firmes transnationales à hauteur de leur importance dans les rejets carbones, et en taxant les Etats en fonction du PIB. Ce nouveau fond vert sera régulé par une organisation mondiale du climat.

Exige que des casques verts soient créés, afin que les mesures citées précédemment soient appliquées.

Demande avec ferveur que ce fond soit utilisé afin de développer les énergies renouvelables, en redistribuant de manière juste aux États, en fonction de leurs besoins pour développer leurs structures vertes, à savoir des infrastructures maritimes internationales et durables, et que ce fond soit aussi utilisé afin de créer un statut officiel de réfugié climatique, avec des structures d'accueil dans les pays développés.

Appuie sur l'importance des transferts de technologie, transferts entre pays développés, en voie de développement, les moins avancés. Ces transferts seront réalisés dans le cadre du développement des énergies renouvelables, et sera donc une action annexe de la création du fond vert.

Appuie sur la nécessité de la mise en place de campagnes et d’institutions de sensibilisation concernant les enjeux climatiques et énergétiques.

Rappelle que cette résolution aura, à court, moyen et long terme, des impacts positifs sur l'Océan, l’environnement en général, mais aussi l'économie et les populations des pays.

Demande que des actions soient menées à l’échelle locale, régionale et nationale en fonction des moyens de chaque pays.

Souhaite que des révisions, des contrôles et des sanctions soient mis en place concernant l’ensemble de ces résolutions.

Exige que l’ensemble des mesures de cette résolution soit effectives d’ici 2020.

Le projet de résolution a été négocié et est accepté à l'unanimité par tous les pays présents.